

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 02 avril 2024

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 08
avril 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 22
mars 2024

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Laure LAURENT

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure
LAURENT, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise
BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves
GAVault, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX,
Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF,
Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno
DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK,
Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-
FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE,
Eliane NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume
COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Jacky BÉJEAN, Aïcha BEZZAYER, Caroline
VARGIOLU, Pascale ROTIVEL, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Jacky BÉJEAN à Françoise BÉRARD, Aïcha BEZZAYER à
Marylène MILLET, Caroline VARGIOLU à Laure
LAURENT, Pascale ROTIVEL à Fabienne TIRTIAUX, Eric
PEREZ à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

ATTRIBUTION DE LA BOURSE
MUNICIPALE DES JEUNES (BMJ)
POUR 2024

Délibération : 04.2024.043

Transmis en préfecture le : 08/04/2024

RAPPORTEUR : Madame Delphine CHAPUIS

La ville de Saint-Genis-Laval mène une politique active en direction de la jeunesse par la mise en place d'actions et le soutien à des projets sur son territoire.

La Ville porte notamment une structure Info Jeunes, localisée au Pôle de service public des Collonges, et qui tient des permanences hebdomadaires au B612 pour aller à la rencontre des jeunes. Dans le cadre de ses missions, la structure Info Jeunes anime différents dispositifs tels que les chantiers jeunes mineurs, l'opération Jobs d'été ou l'aide au BAFA.

En complément, la structure Info Jeunes déploie le dispositif de la Bourse municipale des jeunes (BMJ) qui permet à tout Saint-Genois âgé de 16 à 25 ans de solliciter une aide financière pour la réalisation d'un projet individuel ou collectif afin de lui permettre de développer sa capacité d'autonomie et de faciliter son parcours d'insertion socio-professionnelle.

Le fonctionnement et les conditions d'attribution de la BMJ sont fixés dans un règlement approuvé en conseil municipal le 8 février 2024.

Les jeunes intéressés doivent remplir un dossier de candidature et présenter leur projet devant une commission composée de membres permanents (3 élus de la commune et 1 représentant de la société civile).

Chaque année la commune attribue un budget à ce dispositif, qui conditionne le nombre de bourses pouvant être accordées.

En 2024, compte tenu du budget de 8 000€ voté au conseil municipal, la BMJ sera attribuée à :

- 7 projets individuels présentés lors de la commission du 14 février 2024 pour la somme totale de 3 900 euros ;
- Des projets individuels et/ou collectifs qui seront étudiés à l'occasion des deux prochaines commissions pour un montant total de 4 100 euros.

Le versement de la bourse se fera par virement sur le compte bancaire des jeunes concernés.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération qui a créé le dispositif de la bourse municipale des jeunes en 2009 ;

Vu l'avis de la commission n°1 « Enfance, Jeunesse, Enseignement, Cohésion sociale, Egalité » du 19 mars 2024 ;

Où l'exposé du rapporteur,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de vouloir,

- **APPROUVER** les montants de subvention versées au titre de la bourse municipale des jeunes pour 2024 à savoir : 3 900 € pour les projets présentés le 14 février 2024 ;
- **AUTORISER** madame la maire à répartir la somme restante en fonction des projets qui seront présentés en commission avant la fin de l'année ;
- **DIRE** que ces dépenses seront inscrites au budget 2024 de la ville ;

- **AUTORISER** madame la Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs au dispositif de la Bourse municipale des jeunes.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Delphine CHAPUIS**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,

Laure LAURENT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.